



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Projet de loi C-38 (citoyenneté)

Historique

En imposant la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement du Canada a mis en place un système d'assimilation législative oppressif qui continue de définir unilatéralement l'identité des membres des Premières Nations. Le système d'appartenance de la *Loi sur les Indiens* est une dénégation de l'autodétermination des Premières Nations. Il a leur causé de graves préjudices, notamment à des générations de femmes des Premières Nations et à leurs descendants.

En réponse au contentieux issu des Premières Nations, le gouvernement du Canada a progressivement supprimé certains éléments discriminatoires de la Loi sur les Indiens par l'intermédiaire de mesures politiques, réglementaires et législatives. En 2017, il a présenté le projet de loi S-3, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général)*. Ce projet de loi, qui visait à supprimer toute discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, est entré en vigueur en 2019, mais il n'aborde la dénégation plus générale de l'autodétermination dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription.

En 2021, un groupe de plaignants a lancé une contestation constitutionnelle (*Charte Nicholas c. AGC*) dans le but de remédier aux inégalités persistantes auxquelles font face les personnes ayant des antécédents familiaux d'émancipation en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Après une brève période de discussion, la ministre des Services aux Autochtones Canada, Patty Hajdu, a présenté au Parlement le projet de loi C-38, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens (nouveaux droits d'inscription)*, afin de remédier aux conséquences de l'émancipation historique. Ce projet de loi a été examiné en première lecture au Parlement en décembre 2022 et est passé à l'étape de la deuxième lecture en octobre 2023.

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

Les Premières Nations-en-Assemblée ont adopté la résolution 42/2022 de l'APN, *Demande de consultation sur les modifications à la Loi sur les Indiens (1985)*, qui demande au gouvernement du Canada de ne déposer aucune modification législative avant d'avoir consulté adéquatement les Premières Nations et d'avoir fourni les ressources nécessaires à une mobilisation communautaire. L'APN a continué de surveiller l'évolution du projet de loi C-38 et a demandé au gouvernement du Canada de fournir des ressources adéquates à toutes les Premières Nations pour qu'elles puissent discuter avec les membres de leurs communautés. En mars 2023, l'ancienne Cheffe nationale de l'APN, RoseAnne Archibald, a envoyé une lettre à la ministre Hajdu pour lui demander le retrait immédiat du projet de loi C-38.

Prochaines étapes

L'APN continuera de tenir les Premières Nations-en-Assemblée au courant des processus actifs lancés par le gouvernement du Canada qui pourraient avoir une incidence sur la citoyenneté des Premières Nations. Elle continuera également de demander au gouvernement du Canada de fournir aux Premières Nations les



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsurrendered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
**Assemblée extraordinaire
des Chefs**

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



ressources adéquates pour qu'elles puissent discuter avec les membres de leurs communautés et exercer leur autodétermination sur leurs processus de citoyenneté.

L'APN participera au processus consultatif autochtone afin de soutenir l'élaboration collective d'un processus visant à régler la question du concept d'exclusion après la deuxième génération dans la *Loi sur les Indiens*. Le processus consultatif autochtone, qui sera officiellement lancé le 20 novembre 2023, réunira des organisations régionales et nationales des Premières Nations, qui seront chargées de conseiller Services aux Autochtones Canada (SAC) sur la façon de consulter les Premières Nations et de travailler en collaboration avec elles au règlement de la question de l'exclusion après la deuxième génération. L'APN profitera de cette occasion pour demander au gouvernement du Canada de lancer une véritable consultation auprès des Premières Nations afin d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé avant d'apporter des modifications à la *Loi sur les Indiens*.